L'ABEILLE.

Journal officiel de l'Etat, du Conseil Général de la Nouvelle-Orléans, de la Première et de la Troisième Municipalité.

Imprimé par J. Bayon.

Jours de publication—Lundi, Mercredi, Vendredi et Samedi.

NOUVELLE-ORLEANS:
SAMEDI MATIN, 17 SEPTEMBRE 1836.

POUR PRESIDENT.
M. VAN BUREN.
POUR VICE PRESIDENT:
RD. M. JOHNSON.

"Je préfère que non seulement vous, mais la population entière des Etats-Unis comprenne bien à présent que, si le désir de ceux qui veulent m'élever à la suprême magistrature était satisfait, je devrais, dans l'exercice des fonctions de Président, me montrer toujours l'inflexible et constant adversaire de toutes les mesures du Congrès qui tendraient à abolir l'esclavage dans le district de Columbia, contrairement aux vœux des Etats dans lesquels l'esclavage existe, et je prendrais la résolution que rien ne pourra ébranler de m'opposer à la moindre interférence à ce sujet."—*Martin Van Buren.*

ELECTEURS DU PRESIDENT ET DU VICE-PRESIDENT DES E.-U.

1er. district..........J. B. FLAUCHE.
2me. district..........T. W. SCOTT.
3me. district..........T. LANDRY.
4me district..........A. MOUTON.
5me. district..........P. E. BOSSIER.

Choléra à Charleston.—Du 5 au 6 il y a eu 23 nouveaux cas de choléra: sur ce nombre il y eut 3 décès. Du 6 au 7, quinze autres cas se sont manifestés dont le résultat a été cinq décès. Parmi les personnes atteintes de la maladie les jours précédens, 6 sont mortes dans les journées du 6 et du 7. De sorte que l'état des progrès de la maladie depuis son apparition serait comme suit, savoir: 113 cas dont 19 sur les blancs et 94 sur les noirs et hommes de couleur. Sur ce nombre il y aurait eu 40 décès: le reste était en traitement ou en convalescence. La proportion est toujours la même entre le nombre de cas et celui des décès; celle entre les blancs et les noirs est maintenant comme 1 est à 5 ou environ; elle était primitivement comme 1 est à 6.

Une Feuille Abolitioniste en Amérique.

Jusqu'à présent nous n'avions jamais prêté une attention bien marquée à un petit journal, (feuille officielle, cependant,) du Canada, intitulé "La Gazette de Quebec". Le peu d'intérêt qu'offraient ses colonnes nous l'avait toujours fait regarder comme un objet sacré. Nous n'y touchions jamais, à moins que ce ne fut pour le faire passer de notre bureau entre les mains des marchandes fruitières de la Bourse. Zabeth, La Grande, Lafille en étaient les héritières forcées. Aussi ont-elles toujours mis le plus grand soin à donner de la popularité à ce journal. A les entendre, il n'y en avait pas au monde qui convînt mieux pour faire des enveloppes de fruits.

Néanmoins, soit curiosité, soit regrêt d'avoir traité pendant si longtemps avec indifférence et froideur une feuille qui pouvait de tems à autre nous offrir quelques items intéressans sur la politique du Canada, nous nous sommes décidé, hier à ouvrir le dernier numéro que nous avait transmis la poste. Qu'y avons nous vu grand Dieu! Des doctrines que ne désavoueraient ni les Trappan, ni les Thompson, ni les Garrison, ni aucun de leurs frénétiques sectaires.

Des principes qui semblent être vomis par tout ce que les Etats-Unis peuvent compter d'ennemis de sa puissance et de sa prospérité, pour allumer parmi nous l'incendie de la révolte, et donner cours à toutes ces scènes d'horreur dont l'histoire de la révolution de St. Domingue est l'affreux tableau.

Vraiment, quand nous réfléchissons aux mesures de prudence et d'énergie qui ont été employées par les Etats du Sud, d'un commun accord, pour empêcher la circulation sur leurs territoires respectifs de tous ces pamphlets abolitionistes, fruits clandestins des missionnaires de la Grande Bretagne, nous sommes réellement surpris que, jusqu'à présent, on n'ait pas songé à examiner avec la plus scrupuleuse attention les feuilles qui nous viennent du Canada. Bien que nous n'eussions jamais remarqué dans leurs colonnes rien qui tendit à compromettre la paix et le bonheur des Etats-Unis, cependant l'échantillon que vient de nous donner la Gazette de Québec est plus que suffisant pour faire ouvrir les yeux à nos autorités publiques et les engager à surveiller les démarches d'un pays, qui nous touche de si près et qui renferme peut-être dans son sein nos plus grands ennemis politiques. Nous dirons plus: la feuille dont nous parlons devrait être repoussée avec horreur par tout ce qu'il y a de bons citoyens dans notre pays; il devrait même être défendu qu'elle passât la frontière et qu'elle circulât librement par l'organe de nos bureaux de postes.

Quand à nous, quoique nous soyons l'ennemi le plus prononcé du code penal de Lynch, nous avons cru devoir faire un acte de justice personnelle envers la misérable feuille à laquelle nous avons fait allusion. Un bon *auto da-fé*, nous a vengé d'elle complettement.

Nous avons allumé de nos propres mains le bucher qui devait la réduire en cendre, et après avoir consommé la sacrifice, nous avons impitoyablement rayé de nos livres de correspondance le nom de la GAZETTE DE QUEBEC. Nous espérons que tous nos confrères des Etats du sud suivront promptement notre exemple et qu'ils repousseront avec horreur un journal, dont le but exclusif, comme organe de la secte des abolitionistes anglais, est de ruiner notre pays en le plongeant dans toutes les horreurs d'une révolution d'esclaves.

Nous ne saurions terminer cet article sans faire une remarque qui nous semble frappante sur le machiavelisme de la Gazette de Quebec. Cette feuille qui prêche avec tant d'impudence l'affranchissement des esclaves et l'égalité des droits civils et politiques entre eux et leurs maîtres, est, elle-même l'avocat le plus dévoué de l'aristocratie Anglaise dans le Canada: et tandis que les libéraux de ce pays font les plus grands efforts pour se soustraire au vasselage que leur impose la mère patrie, elle, au contraire, combat de toutes ses forces pour renverser ces principes d'indépendance et de souveraineté nationale qui seuls peuvent faire des Canadiens un peuple tel que le demande l'esprit des institutions et les lumières du siècle.

SUICIDE. M. Peter Bacot, de Charleston, ci-devant caissier de la Branche-banque des Etats-Unis de cette ville, s'est suicidé à New York le 31 août dernier, en se faisant sauter la cervelle d'un coup de pistolet.—D'après la lettre que le défunt écrivit avant de se détruire, il paraîtrait que cet acte de désespoir n'a été provoqué que par le peu de ressources qu'il lui restait pour soutenir sa famille. M. Bacot, fils, était à New York avec son père, lorsque cette affreuse catastrophe eut lieu. Personne à l'hôtel n'entendit le bruit de la détonation. Ce jeune homme arrivant et trouvant la porte de l'appartement de son père fermée, la clef en dedans, frappa à plusieurs reprises. Voyant qu'on ne répondait pas, et appréhendant quelque sinistre événement, il se décida à enfoncer la porte. Quelle fut sa douleur en voyant l'auteur de ses jours étendu sur le parquet, baigné dans son sang, et ne donnant aucun signe de vie. Ses cris attirèrent quelques individus de l'hôtel. On s'approcha du défunt et on acquit la certitude que lui même il avait mis un terme à son existence.

Loi de Lynch cruellement mise a exécution.—Le *Journal of Helena* (Arkansas), nous apprend que dernièrement à Columbia, comté de Chicot, un homme du nom de Bunch fut pris et pendu par les habitans de cette ville. C'était pendant les élections, et voici à quoi on attribue cet acte de rigueur et de cruauté. Bunch se présenta aux polls pour voter, mais les juges lui refusèrent ce droit en alléguant qu'il était homme de couleur. Ce refus donna de l'ombrage à Bunch qui en vint à des mesures de violence. Pendant le tumulte, le docteur Webb, citoyen très respectable, reçut plusieurs coups de poignard, et les blessures furent jugées mortelles. Cette conduite de Bunch exaspéra tellement le peuple qu'on arrêta le meurtrier et on le pendit sur le champ. Cette vogue populaire qu'obtient le code anti-social du gouverneur de l'Etat du Mississippi nous fait appréhender les plus grands dangers pour la prospérité future des Etats-Unis; et si le Congrès-général, si les législateurs d'Etat n'y mettent ordre par des mesures promptes et énergiques, il faudra renoncer pour toujours à l'idée d'avoir aucune justice parmi nous, si ce n'est celle que veut le peuple dans ses accès de rage frénétique; justice qui ne demande que du sang; qui ne rêve que potence, victimes, meurtres, carnage, ruines et dévastation. Il est temps, le répétons nous et plus que tems d'arrêter ce torrent furieux qui menace de sapper jusque dans ses fondemens l'édifice sur lequel reposent nos garanties civiles et politiques, le bon ordre, l'équité, et le respect que tout citoyen doit aux lois de son pays.

Faut-il croire ou non aux nouvelles qui nous arrivent du Texas?—Lisez et jugez.

Le *Courier* de Charleston du 7 courant, après avoir publié le rapport apporté à la Nouvelle Orléans par la goëlette *Julius César*, et d'après lequel il paraissait que Poinsett, le chargé d'affaires, ministre ou commissaire des Etats-Unis auprès du gouvernement Texien, était parti de Velasco pour l'île de Galveston, ajoute la remarque suivante:

"Nous ne publions ce paragraphe que comme un objet de curiosité et pour mieux prouver combien sont incorrects quelquefois les rapports qui paraissent les plus croyables. M. Poinsett est maintenant à Greenville, dans cet *Etat*, avec toute sa famille; il y est venu passer les mois d'été."

TEXAS.

La goëlette de guerre texienne le Brutus, capitaine Hurd, est arrivée à New York le 31 du mois dernier. "C'est," dit l'*Advocate* de cette ville, "la première fois que nous ayons vu un bâtiment Texien dans notre port. Le Brutus est une superbe goëlette; elle est armée de 10 pièces de canon, et a, dit-on, une marche supérieure. Nous ignorons le motif de sa visite."

—Des nouvelles reçues à New-York mentionnent le naufrage de la goëlette Maine, de Portland, qui s'est perdue sur la côte Nord de St. Domingue. La cargaison fut sauvée mais elle se trouvait en grande partie endommagée. Le bâtiment après avoir été tiré des écueils par les pilotes a été conduit au Port-au-Platt et vendu à l'enchère publique.

—La frégate de guerre United States, partie de New-York pour la station de la Méditerranée est arrivée à Gibraltar le 10 Juillet en 27 jours de traversée.

—Des dates de la Jamaïque du 30 juillet annoncent que le sloop Green Plant, capitaine Burke, parti du Port Antoine pour le Blue Hole a chaviré dans un coup de temps. Le capitaine et 5 hommes de l'équipage se sont noyés. Il n'y avait que 7 hommes à bord, et le septième ne s'est sauvé qu'en se tenant sur un des panneaux du bâtiment.

— Les gazettes du nord ont fait un calcul d'après lequel il paraîtrait que le nombre de meurtres commis à la Nouvelle Orléans dans le courant de l'année dernière a été 120 ou 130. Nous doutons de la véracité de ce calcul; mais ce dont nous sommes persuadé c'est qu'il se commet beaucoup plus d'assassinats au nord qu'ici. Journellement les feuilles de New York, Boston, Philadelphie, &c. sont remplies de détails sur quelque meurtre épouvantable. Nous en avons vu une surtout, de la première de ces trois villes dont une colonne entière est consacrée à rendre compte d'un nombre considérable de guet-a-pens, d'homicides et de brigandages qui eurent lieu dans les 24 heures qui venaient de s'écouler.

—Les dernières nouvelles reçues de France font savoir que la nouvelle troupe d'acteurs pour le théâtre français de la Nouvelle Orléans sera aussi complète que possible. Mais l'édifice, comment sera-t il? Nous l'ignorons. On a parlé de l'abattre pour en construire un autre qui ne laissera, dit-on, rien à désirer sous le rapport de l'architecture et de la commodité.

Les seuls individus qui pourraient nous mettre au fait de l'amélioration projettée seraient Mrs. V. & T. Ils ont eu à ce sujet une longue correspondance avec le *Courrier*; mais tout ce qui en est résulté pour l'information du public c'est de savoir, d'après le témoignage des deux architectes, que l'un avait un fonds de jésuitisme sans exemple et que l'autre était ignorantissime dans toute la force du terme. Beaux élémens pour construire un théâtre.

—Mr. T. veut bâtir la salle du Théâtre pour y établir un cours d'acoustique. Mr. V. n'entend pas de cette oreille: il veut faire un salon de révérences. Le public plus connaisseur que ces deux messieurs ne veut ni de l'un ni de l'autre des deux plans proposés.

—On assure que Mr. T. est assez faible théoricien, et Mr. V. peu fort en pratique. C'est dommage, car, autrement, les deux réunis eussent fait un passable architecte.

—On demandait qui avait le plus gagné du public ou du Courrier, dans la discussion scientifique qui a eu lieu entre T. & V.—Ni l'un ni l'autre, répondit un plaisant. Tous les deux ont eu à perdre quelque chose. Le public a perdu son latin à deviner ce que voulaient les deux antagonistes, et le Courrier, un bon quart de ses abonnés. Les deux champions eux mêmes ont beaucoup perdu à se faire connaître.

—On présume que le nouveau théâtre français ne se bâtira que lorsque l'Académie des Sciences aura prononcé sur la question qui s'est engagée entre MM. T. & V.

— La direction du Théâtre d'Orléans est, dit-on, fort embarassée à faire un choix entre MM. T et V, pour la construction du nouvel édifice à bâtir.—Comment? est-ce que les deux architectes feraient assaut à qui possède le plus de talens?—Non: à qui en a le moins.

— *L'Echo de la Louisiane*, qui d'ordinaire parle de tout, n'a cependant rien dit de la salle acoustique de M. T. Vraiment cela n'est pas étonnant: le petit aura vu de prime abord que cette salle n'offrait aucun point de *réflexion*.

— On assure que depuis que la loi de jugo Lynch est à l'ordre du jour aux Etats-Unis, le maire et les conseils de ville ne songent plus à faire achever les nouvelles prisons. C'est bien dommage: car il y a tant de malheureux qui ont besoin d'une demeure permanente, aux frais de l'Etat, de la Ville ou de la Paroisse.

— C'est demain le jour fixé pour la partie de plaisir aux îles Chandeleurs. La pêche et la chasse sont le but projetté de cette excursion. Arrivez amateurs! On vous attend avec impatience: vous trouverez à bord du bateau à vapeur *Mobile*, qui fait le trajet, tout ce dont vous avez besoin, en fait de lignes, de seines, d'éperviers, &c. &c. Et si le hazard voulait que vous ne prissiez aucun poisson, vous pourriez au moins dire qu'on vous fait avaler un fameux goujon.

ISERE—On lit dans le Journal de l'Isère (Grenoble) du 14: "Dans la nuit de mardi à mercredi, après minuit un détachement de 42 hommes du 21 régiment de ligne est parti pour St. Maurice Lalley afin d'y réprimer une petite émeute qui s'était manifestée parmi les habitans de cette commune, à l'occasion d'une rixe survenue dans une vogue le 3 juillet. Quelques individus s'étaient déjà livrés à des voies de fait envers la gendarmerie du canton.

—M. Pontus, de Cahors, a adressé à l'Académie des Sciences la note suivante sur une pluie de crapauds dont il a été témoin:

Au mois d'août 1804, dit il, j'étais dans la diligence d'Albi à Toulouse: le tems était beau et sans nuages. Vers quatre heures après midi, la diligence s'arrêta pendant quelques minutes à La Conseillères (3 lieues de Toulouse) pour changer de chevaux. Au moment où nous remontions en voiture, un nuage très-épais couvrit subitement l'horizon et le tonnerre se fit entendre avec éclat.

Le nuage devait être à une très-petite élévation, car les gouttes d'eau qu'il laissa tomber sur nous étaient très-grosses. Ce nuage creva sur la route, à 60 toises du point où nous étions. Deux cavaliers, qui revenaient de Toulouse, où nous allions, et qui se trouvaient exposés à l'orage, furent obligés de mettre leurs manteaux pour s'en garantir; mais ils furent bien surpris et même effrayés lorsqu'ils se virent assaillis par une pluie de crapauds. Ils hâtèrent leur marche et s'empressèrent, dès qu'ils eurent rencontré la diligence, de nous raconter ce qui venait de leur arriver. Je vis encore sur leurs manteaux de petits crapauds, qu'ils firent tomber en les secouant devant nous.

La diligence eut bientôt atteint le lieu où le nuage avait crevé, et c'est là que nous fûmes témoins d'un phénomène bien rare et bien extraordinaire. La grande route et tous les champs qui la longeaient à droite et à gauche étaient jonchés de crapauds dont le plus petit avait au moins le volume d'un pouce cube, et le plus grand près de deux pouces, ce qui me fit penser que tous ces crapauds avaient dépassé l'âge d'un à deux mois. J'en vis jusqu'à trois ou quatre couches superposées les unes sur les autres. Les pieds des chevaux et les roues de la voiture en écrasèrent plusieurs milliers. Certains voyageurs voulaient fermer les stores afin de les empêcher d'entrer dans la voiture: leurs bonds devaient le faire craindre; je m'y opposai et ne discontinuai pas de les observer. Nous voyageâmes sur ce pavé vivant pendant un quart d'heure au moins, les chevaux allant au trot.

—Le Moniteur algérien du 8 juillet contient, dans sa partie officielle différens arrêtés, dont le plus important est celui qui consacre les dispositions suivantes:

"Tout marin étranger, tout capitaine ou officier de la marine marchande étrangère, qui, habitant depuis un an révolu les possessions françaises dans le nord de l'Afrique, se fera inscrire sur un état nominatif tenu au bureau de la marine, et s'engagera sous caution à peine d'une amende de cent francs, à résider pendant deux ans dans la colonie, pourra être admis comme les Français à commander, sur les côtes d'Afrique les navires français et étrangers qui seront autorisés à caboter sur lesdites côtes, ou à entrer dans la composition de leur équipage."

ARDENNES.

Un incident bien extraordinaire vient de se passer dans les environs d'une petite ville frontière de ce département: Un paysan était occupé à mettre le feu à sa grange, lorsqu'un voleur, caché dans un tas de paille crie à l'incendiaire, tout en se sauvant lui même. Confrontés tous deux devant le juge d'instruction, le paysan soutenait qu'il n'avait mis le feu à sa grange, que parce qu'il savait qu'un tel, son voisin, le voleur sur lequel il avait des soupçons, y était caché: et le voleur soutenait à son tour, qu'à, soupçonnant les mauvais desseins du paysan, il avait voulu le prendre sur le fait; malheureusement, il ne s'y était pas pris assez à temps pour empêcher l'incendie. Les tribunaux vont décider.

—On lit dans le *Journal du Havre*.

"Il se trouvait à bord du paquebot américain *Albany*, arrivé hier de New York, 3,765 lettres et paquets, dont 991 pour le Havre, le reste pour la France et l'étranger, et en outre 350 paquets de journaux et brochures. On estime que chaque paquebot porte l'un dans l'autre 5,000 lettres par double voyage, ce qui donne pour les quatre paquebots qui partent chaque mois, 20,000 lettres, et par an 24,000 lettres et paquets. Le produit annuel de ces lettres, pour la poste du Havre, en évaluant seulement leur taxe à 30 centimes, est donc de 72,000 fr. pour la seule correspondance de New-York.

—Les tremblemens de terre sont à l'ordre du jour en Italie; le *Diario di Roma* du 18 juin, annonce que le 15 une double secousse s'est fait sentir à Frascati, à une heure après midi; les secousses ont été légères et n'ont de remarquable que leur coïncidence avec les événemens de même nature qu'on a signalés dans la Sicile, dans les Calabres, à Mantoue et dans le royaume lombardo-vénitien. (*Cour. Français.*)

—On sait l'accident funeste qui a failli coûter la vie à Mlle. Garnerin, dans son ascension de dimanche dernier. Elle a eu la vie sauve, il est vrai; mais elle y a perdu son ballon, qui a été impitoyablement mis en pièces par les habitans de la commune de Vaugirard.

"M. Garnerin, père de la célèbre aéronaute, a porté plainte à M. le commissaire de police, pour obtenir la réparation de ce délit, qui cause à Mlle. Garnerin une perte de plus de 3,000 fr. *Id.*

—Un vieil accompteur, nommé Fêtare, et qui était plus connu dans son quartier sous le sobriquet de Pice est décédé à Paris, ab intestat, dans le mois de septembre 1833. Aucun héritier né s'étant présenté pour recueillir sa succession, la régie des domaines s'empara provisoirement des biens du défunt. L'inventaire constata un actif de 1,700,000 fr. *Id.*

PAS-DE-CALAIS.—Le nommé Léonidas [Nicolas] dit [illegible] Wessel, Polonais signalé comme ayant tenu, le 26 juin dernier, dans un café de Douvres, des propos incendiaires au sujet de l'attentat du 25, a été arrêté dans la nuit du 12 au 13 de ce mois par la police de Boulogne, à son débarquement du paquebot à vapeur l'Arlequin, venant de Londres: il a été immédiatement incarcéré à la maison d'arrêt, d'où il a été extrait le 15 et renvoyé par le bâtiment qui l'avait amené.

—On écrit de Rome, 20 juin:

"L'événement tragique arrivé dernièrement à Canino est encore ici le sujet de toutes les conversations. Le nom de Bonaparte, qui y figura, lui donne le plus grand intérêt. On a cependant encore de la peine à en démêler les causes pour en bien juger toutes les circonstances.

"Les fils du prince Lucien Bonaparte, D. Pierre-Napoléon et D. Antoine Lucien, l'un âgé de vingt ans, l'autre de dix-neuf, habitaient depuis quelques années sur leur terre de Canino, située dans les états pontificaux. Leur goût pour la chasse, le besoin de se défendre contre les voleurs, qui de temps en temps se montraient dans le pays, les avaient habitués à ne sortir jamais de chez eux sans les armes que tout prince romain a le droit de porter. Cette coutume, qui avait quelquefois chose d'étrange, donna bientôt lieu dans le public à des bruits dont on profita pour faire concevoir au Saint-Père quelques inquiétudes sur leur présence dans ses états, et obtenir de lui un ordre d'exil.

"Cette détermination du Saint-Père leur était connue; leurs passeports leur étaient promis, et ils se préparaient avec résignation à leur départ pour l'Amérique, lorsque tout-à-coup ils sont assaillis par des carabiniers pontificaux, sans même recevoir d'eux l'intimation d'un ordre d'arrestation!... Les deux frères n'étaient point réunis dans le moment. L'aîné, D. Pierre, se promenait amicalement sur la place publique avec l'officier des carabiniers. C'est par lui que l'on commença. Se sentant tout à coup saisi violemment par plusieurs hommes qui ne lui déclaraient point leurs véritables intentions, et qu'il devait naturellement soupçonner d'en vouloir à sa vie, il se défendit courageusement. Aussitôt il fut entouré par trente ou quarante carabiniers qui accoururent d'une maison voisine, tirant des coups de pistolet et donnant des coups de baïonnettes à tort et à travers. Dans cette mêlée, l'officier est tué, un maréchal des logis grièvement blessé, ainsi que plusieurs autres carabiniers. Le jeune D. Pierre, embarrassé dans ses éperons, tombe et, déjà étendu à terre, essuie plusieurs coups de feu; un seul le blesse à la tête, un autre à la jambe.

"D. Pierre mis hors de défense, on court à son frère qui, attiré par le bruit qu'il entendait, descendait un escalier de son habitation. Le premier carabinier qui l'aperçoit lui tire un coup de pistolet. Le jeune homme saisit aussitôt son fusil; on dirige encore contre lui quelques coups de feu, qui ne l'atteignent pas, et quelques bayonnettes qu'il écarte en se blessant les mains. Mais bientôt, faisant bonne contenance sans tirer un seul coup de son arme, il parvient, par son sang froid, à maintenir les carabiniers en respect, et les oblige à se retirer. D. Pierre, lié et garotté, fut conduit à Rome, enfermé au chateau Saint-Ange sous une garde sévère, et D. Antoine est, dit-on, déjà parti furtivement pour l'Amérique.

"Maintenant, comment se fait-il qu'au moment où on leur promettait leurs passeports, on soit venu pour les arrêter? Pour quel motif cet ordre a-t-il été donné? Dans quel but et sous quelle influence! Est-il même bien certain que l'ordre soit émané du pape? C'est ce que le procès qui s'instruit, tant contre D. Pierre, d'une part, que contre les carabiniers, de l'autre, par les parens et amis de ces jeunes gens, ne manquera pas de révéler. Jusqu'à présent, on n'a que des données fort incertaines.

"Ici on s'intéresse beaucoup au procès de D. Pierre. On n'a, dit-on, aucune crainte de le voir condamné. L'accusateur public cherche à prouver que c'est lui qui aurait tué l'officier de carabiniers; mais jusqu'à présent toutes les recherches, vérifications et dépositions à ce sujet tendent, au contraire, à établir qu'il aurait été frappé par l'arme d'un de ses soldats. Tous les témoignages sont jusqu'à présent en faveur des deux jeunes princes, et l'empressement que les habitans de Canino mettent à aller faire leurs dépositions pour les justifier, prouvent qu'ils savaient s'y faire aimer."

Conseil de la 3me. Municipalité.

Séance du 14 septembre 1836.

Le conseil s'est assemblé conformément à l'ajournement.

Les membres présents furent; le Recorder, Mrs. Duvigneaud, Ferraud, Lara, Percy, Kilshaw, Lesseps et Marigny.

Lecture de la séance précédente est faite, et sur motion de Mr. Féraud, le secrétaire est invité à y corriger une erreur; c'est que le conseil n'a pas persisté malgré le véto du maire dans la résolution relative à l'enregistrement au bureau du secrétaire du recorder des noms des personnes qui auraient des alignements et nivellements à demander au voyer.

Lecture est faite du message du maire en date de ce jour.

La première partie du message a pour but, de renvoyer à la considération ultérieure du conseil une résolution adoptée à la séance précédente relative aux magasins d'entrepôt et d'inspection de tabac.

Mr. Marigny demande une seconde lecture du 1er. article de la lettre du maire.

Le conseil ayant pris en considération les motifs du véto du maire, et Mr. Marigny ayant démontré les avantages qui doivent résulter pour la municipalité de la construction de ces magasins à tabac, le conseil a persisté nonobstant le véto du maire, à une majorité de six contre un.

Sur motion de Mr. Lesseps et après dispensation des règles.

Résolu, Que la 3me. Municipalité nommera deux membres du conseil qui auront accès aux livres, siégeront et voteront aux séances de la compagnie des dits magasins à Tabac; de plus, que, lorsque les revenus excéderont 10 ojo, on remboursera à la 3me. Municipalité les sommes avancées avec l'intérêt de 10 ojo au lieu de six qui a été déjà proposé, et bien entendu aussi, que le capital employé aux dits établissements ne pourra excéder deux cent cinquante mille piastres ($250,000) et que la valeur de la terre sur laquelle seront les dits établissements sera calculée et estimée sur le prix d'achat qu'a fait la compagnie, des terres de Messrs. Lesseps & Cross. Il est aussi bien entendu, que le reliquat de la terre qui ne sera pas employée aux dits établissements sera vendue pour concourir à la masse du capital nécessaire aux bâtisses. Il est aussi entendu que ces résolutions sont considérées comme faisant partie de la première résolution qui assure à la compagnie les 10 pour ojo par an sur le capital qu'elle doit débourser. De plus, que les wharfs seront effectués de la rue Pologne à la limite inférieure de l'habitation Lesseps.

La 2de partie du message est relative à une résolution passée à la séance précédente, invitant le maire à s'adresser à la cour pour obtenir la nomination des assesseurs voulus par la loi pour estimer les dommages et avantages de l'ouverture de la rue Moreau, &c. Cette partie du message informe le conseil que la Cour de Paroisse étant en vacances la demande n'a pas pu être faite, mais qu'elle le sera aussitôt la rentrée de la Cour.

La 3me. partie du message a pour but de faire observer au conseil, que si le maire n'avait pas notifié les personnes qui encombrent la rue de la Levée, entre les rues Piété et Indépendence de faire enlever ces mêmes encombrements, c'est qu'aucun rapport ne lui avait été fait à cet égard par aucun officier de police.

Sur motion de Mr. Féraud, le secrétaire est invité à envoyer au wharfinger une copie de cette partie de la lettre du maire.

La dernière partie de la lettre informe le conseil que personne ne s'est présenté pour l'adjudication des trois postes d'huîtres non encore adjugés dans la 3me. Municipalité.

Sur motion de Mr. Lesseps, le conseil autorise le Recorder à donner pour cette année les trois postes d'huîtres non encore adjugés *gratis*.

Lecture est faite d'une lettre de Mr. Petitpain, offrant de vendre à cette Municipalité un terrain situé rue Louisa.

Sur motion, cette lettre est référée à un comité spécial composé de Messrs Kilshaw, Lara et Féraud.

Le secrétaire donne connaissance d'une lettre de Mr. John Culbertson offrant sa résignation comme avocat de la 3me. Municipalité.

Sur motion de Mr. Duvigneaud, et après dispensation des règles, *Résolu*, que la résignation offerte au conseil par Mr. John Culbertson dans sa qualité d'avocat de la 3me. Municipalité est acceptée et que l'emploi soit et demeure vacant.

Le secrétaire donne connaissance d'un compte de Mr. Lamothe montant à $60.

Sur motion, renvoyé au comité de finances.

Le Recorder ayant fait l'appel des comités;

Le comité des améliorations fait le rapport suivant accompagné d'une série de résolutions: Le comité des améliorations auquel avait été référée une lettre de M. Charles Carrel, offrant de vendre à la Municipalité la portion de terre nécessaire à l'ouverture de la rue Moreau, a l'honneur de vous rapporter, 1o. que les grands établissemens qui se font dans la Municipalité le commerce croissant de cette partie de la ville réclament l'ouverture immédiate de cette rue qui est la plus rapprochée du chemin public. 2o. Qu'entre la rue Moreau et le marché Washington, M. Carrel possède aussi un morceau de terre de dix huit pieds deux pouces de façade à la rue Louisa, et s'étendant entre lignes parallèles jusqu'à la rue Piété, ainsi qu'il paraît du plan soumis au Conseil; il est de la plus grande importance pour la Municipalité de conclure l'acquisition de la terre offerte; dans ce but le comité vous soumet les résolutions suivantes:

Résolu, Que le Maire est autorisé au nom et pour compte de la Municipalité à acheter de M. Charles Carrel un lot de terre situé au faubourg Clouet, joignant la propriété du marché Washington, et ayant soixante deux pieds neuf pouces, trois lignes de face à la rue Louisa, et s'étendant de la dite rue Louisa entre lignes parallèles jusqu'à la rue Piété, pour la somme de huit mille piastres payables, un tiers comptant, un tiers à un an et un tiers à deux ans, à la charge par la Municipalité d'ouvrir la rue Moreau sur la propriété ci-dessus décrite, et à condition que le marché Washington sera construit sur la façade de la dite rue Moreau après que l'allée du dit marché face à la rue Louisa aura été construit.

Résolu, Qu'afin de mettre à exécution la présente résolution, le maire est autorisé à tirer sur le Trésorier son mandat pour la somme de deux mille six cent soixante six piastres et soixante six cents deux tiers et à signer au nom de la Municipalité deux billets de $2,666 66 2j3c. dont l'un à un an et l'autre à deux ans de date.

Résolu, Qu'il sera du devoir du voyer aussitôt que la vente de la dite propriété aura été passée, de faire confectionner en curbstones et carreler en briques du lac, les trottoirs qui bordent les deux côtés de la rue Moreau, depuis la rue Louisa jusqu'à la rue Piété.

Le comité de pavage fait le rapport suivant d'une série de résolutions:

Le comité de pavage prend la liberté de vous soumettre que cette Municipalité est presqu'entièrement dépourvue de matériaux de pavage et conséquemment les nombreux travaux publics qui ont été ordonnés pour l'amélioration des chemins doivent souffrir immédiatement un retard.

Ainsi il est urgent que des mesures soient prises immédiatement pour en obtenir les fournitures requises, de manière à ce que les travaux soient continués sans délai.

Le comité désirerait ici attirer l'attention du Conseil sur l'usage des pierres plates pour pavage comme moins susceptibles d'être dérangées par les charges pesantes qui doivent passer dessus; le comité recommande d'en faire l'expérience, sur le même plan que celui qui a été adopté avec succès dans les villes de l'ouest et autre part. Le comité se sent autorisé à vous faire cette recommandation en ce que les matériaux de cette nature peuvent se procurer en grandes quantités et à un prix modéré sur les bords de l'Ohio.

Résolu, Que le rapport du comité de pavage, soit adopté et que Messrs. Peters & Millard soient autorisés à importer dans l'espace de trois mois de cette date et pour l'usage de cette Municipalité, les matériaux de pavage ci-après décrits.

10,000 pieds de curbstones de 16 pouces de largeur, 4 pieds de longueur sur 4 pouces d'épaisseur.
10,000 pieds de curbstones de 18 pouces de largeur, 4 pieds de longueur, sur 4 pouces d'épaisseur.
10,000 pieds de curbstones de 20 pouces de largeur, 4 pieds de longueur, sur 4 pouces d'épaisseur.
10,000 pieds de curbstones de 24 pouces de largeur, 4 pieds de longueur, sur 4 pouces d'épaisseur.
40,000 pieds de gutter stones de 12 pouces de largeur, 3 1/2 à 4 pieds de longueur, sur 6 pouc. d'épaisseur.

Les pierres susdites devant être *égales* à leur surface et régulières sur les côtés, et pourvu que le prix n'excède pas celui auquel les autres municipalités ont contracté avec Messrs. Peters & Millard, et que le mode de paiement ne soit pas moins avantageux.

Il est de plus résolu que John Kilshaw Esq. est autorisé à s'assurer à quel prix par tonneau les pierres dont on se sert dans l'Ouest pour pavage pourraient être procurées et livrées à cette municipalité; et aussi à s'assurer à quel prix par pied courant des curbstones et gutter stones de granit pourraient être fournies à cette municipalité dans les proportions suivantes savoir:

1/4 de Curbstones 4 pieds de long 16 pces. de large
1/4 " 4 " 18 "
1/4 " 4 " 20 "
1/4 " 4 " 24 "

Et des gutter stones de 12 pouces de largeur et 6 pouces d'épaisseur et ayant de 3 1/2 à 4 pieds de longueur. Les curbstones devront avoir quatre pouces d'épaisseur et être égales sur les faces et régulières sur les côtés.

Il est de plus résolu que le secrétaire adressera une copie officielle des résolutions aux parties qui y sont mentionnées.

Sur motion de Mr. A. Lara, et après dispensation des règles,

Attendu qu'une application a été faite pour l'ouverture des rues Casacalvo, Grands Hommes, Craps, Amour et Bons Enfans jusqu'à la rue Pologne et qu'aucune opposition y a été faite.

Résolu que le Maire est autorisé à s'adresser à la Cour de 1er. District Judiciaire pour la nomination de trois personnes discrètes et capables, chargées d'estimer les dommages et avantages qui peuvent en résulter de l'ouverture des rues Casacalvo, Grands Hommes, Craps, Amour et Bons Enfans jusqu'à la rue Pologne.

Sur motion de M. Percy et après dispensation des règles,

Attendu que l'avocat de cette municipalité a résigné son emploi, et sa résignation ayant été acceptée,

Résolu que le maire est prié de vouloir bien prendre quelques mesures pour faire mettre à exécution l'ordonnance passée le 31 août dernier relative à la guildive de M. Ramon Pianas établie dans le 1er. district de cette municipalité, en contravention aux ordonnances existantes.

Résolu de plus que le maire est autorisé à employer dans cette affaire un avocat de son choix, s'il le juge convenable.

Sur motion de M. Duvigneaud, après dispensation des règles,

Résolu que le trésorier de cette municipalité paiera à Mr. Auguste Raynal, sur le mandat du maire, une somme de cinquante piastres pour la part de cette municipalité dans les degats occasionnés sur sa propriété par l'ouverture de la rue de l'Esplanade.

Sur motion de M. Duvigneaud, et après dispensation des règles.

Résolu que la résolution qui fixe les termes du salaire du secrétaire de ce conseil par trimestre, il reçoive ses appointemens tous les mois.

Sur motion, le conseil s'est ajourné à mercredi prochain.

Copie conforme,
J. B. S. St. AMAND—Secrétaire.

DERNIERES DATES:

New York,	....2 sept	Washington..	3 sept
Philadelphie,	....2 sept	Baltimore,	...1er sept
Charleston,	....8 sept	Boston,	....30 août
Paris,	....22 juil	Havre,	....24 juillet
Liverpool,	....26 —	Londres	....24 —
Bordeaux	....14 juil	Havane,	....7 sept
Mexico,	....20 aout	Vera Cruz	....27 août

COMMERCIAL.

NOUVELLE-ORLEANS, 16 SEPTEMBRE.

COTON.

275 balles Louisiane, ...18 1/2
20 do Mississipi, ...19 1/2 c.
295

REMARQUES.

La cité commence à prendre un aspect commercial non pas en raison des ventes qui s'opèrent, car il n'y a encore que bien peu de choses à faire dans cette branche de transactions, mais bien en conséquence des arrivages qui nous viennent de différens ports et qui nous fournissent des chargemens complets de marchandises de toute description, les unes pour notre marché et les autres pour ceux de l'intérieur ou du Mexique. Nous avons à remarquer également que deux navires sont arrivés: leur destination est pour l'Etat du Mississipi, savoir: le premier pour Vicksburg et le second pour le port Gibson. Tous les deux ont des chargemens assortis. C'est à coup sûr la seule époque où l'on ait vu charger et expédier des navires pour les ports ci-dessus. Dire jusqu'à quel point cette circonstance influera sur les affaires de notre marché est une chose impossible: cependant il est à craindre que si la chose se répète à plusieurs reprises dans le cours de la saison, il n'en résulte un préjudice assez sensible pour les négocians de la Nouvelle Orléans qui perdront de cette manière un grand débouché pour les importations qui leur viennent du nord et de l'étranger.

Nous sommes heureux de pouvoir annoncer que l'état sanitaire de notre ville est des meilleurs. La saison est déjà assez avancée; les vents du nord, avant coureurs presque infaillibles de l'arrivée des maladies, nous visitent depuis quelque temps et cependant la salubrité est pour ainsi dire parfaite, et rien n'indique qu'aucune épidémie se manifestera plus tard. Les docteurs sont les seuls individus qui, à notre connaissance ne trouvent pas leur compte à un semblable état de choses.

L'activité qui commence à régner dans notre port annonce une année beaucoup plus mercantile que les précédentes. Le nombre de navires qui déjà encombrent une grande partie de nos quais, présente un coup d'œil qui, de mémoire d'homme, n'a jamais eu d'antécédent semblable: Les bateaux à vapeur de leur côté soutiennent jusqu'à la reprise générale des affaires le mouvement commercial de notre marché. Il n'y a que ceux de l'Ohio qui soient très rares et cela ne vient que de la baisse de cette rivière. Les dernières nouvelles annoncent 4 pieds d'eau sur la barre de la rivière du Cumberland: cette rivière tombait encore.

Le calme est assez prononcé dans la vente des denrées: le seul article qui soit en grande demande et que l'on enlève promptement aussitôt l'arrivée est le coton nouveau.

Par le brick Caroline nous avons reçu des dates commerciales de la Havane jusqu'au 3 du courant d'après lesquelles nous voyons qu'il y a eu une avance dans le prix des farines et du saindoux; le premier article était quoté à $18 4 et 19 pour les qualités du Nord et à $17 et 17 1/2 pour celles de la Nouvelle-Orléans. Le saindoux valait $20 à 22 le quintal pour les qualités de l'Est et $14 à 20 pour celles de notre marché.

COTON. Le nouveau continue à être en bonne demande. Sur les 1500 balles qui nous sont arrivées, il n'y en a que bien peu d'invendues. Nous n'avons entendu parler d'aucune vente de vieux coton pendant la semaine.

Nous avons reçu Jeudi dernier, par le Mozart, du Havre, des dates commerciales de cette ville jusqu'au 23 juillet: elles annoncent une avance de 2 à 3 centimes, pour les cotons Américains, depuis les dates précédentes.

Les transactions dont nous avons entendu parler comprennent 874 balles vendues aux prix suivans; savoir: 20 balles Miss. à 19 1/4; 85 do à 19 1/2; 150 do à 19; 10 do à 18 1/2; 16 do à 18 1-2 cents.—65 Louisiane à 19 1/2; 75 do à 19; 58 do à 18 1/2; 66 do à 18 1-2; 28 do à 18 1/4; et 26 Texas à 14 1-2.

Les importations de la semaine s'élèvent à 1160 balles, et les exportations à 251; laissant avec le stock en main et celui des navires, un total de 5117 balles.

Le total des exportations depuis le 1er Octobre 1835 est donc de 483,120 balles contre 533,264 à la même époque de l'année dernière. Le déficit est donc de 50,244 balles.

TABAC. Le stock de bonne qualité devient très limité, et il n'y a que bien peu de demande pour les inférieures.

Les ventes dont nous ayons eu connaissance sont sur une très petite échelle; elles s'élèveraient à de 800 à 1000 boucauts.

Nous ne faisons aucun changement dans nos cours car ces prix peuvent s'obtenir facilement pour la bonne qualité. Quelques boucauts d'inférieur se sont vendus audessus de ce que nous quotons, et 182 boucauts Green river ont produit 5, 6 et 7 cents.

Les exportations de l'année, jusqu'à l'époque actuelle sont de 42,493 boucauts, contre 34,896 à la même époque de l'année dernière, ce qui donne un surplus de 7597 boucauts dans le chiffre de nos exportations de l'année actuelle.

Sucre—Le même calme qui régnait précédemment continue à se maintenir pour cet article, quelle qu'en soit la description. Les seules transactions qui se fassent sont pour la consommation de la ville, encore est-il que les ventes obtiennent rarement nos cours actuels excepté celles des qualités supérieures.

Mélasse—La demande en est très limitée et les mêmes remarques peuvent être faites pour cet article comme pour les sucres.

Farine—Nous avons à mentionner une baisse d'une piastre par baril dans les prix depuis nos derniers cours. La farine est presque dans la même situation que les autres denrées du marché: peu de demandes et celles qui se font ne sont que pour la consommation de la ville.

Maïs—Il y a eu une grande réduction dans les prix courans de cet article pendant les deux semaines qui viennent de s'écouler. Nous les quotons maintenant à 70 et 75 cents le boisseau. Précédemment il valait 95 et 100 cents.

Café—Cet article est peu recherché. Les prix obtenus dans le peu de transactions qui se soient faites sont ceux que nous quotons.

Riz—Il n'y en a pas de bon ou de courant en ville. Les ventes à l'encan de qualités inférieures ont produit de $2 75 à 3 par quintal.

Actions—Les cours peuvent être considérés comme purement nominaux; car nous n'avons entendu parler d'aucune transaction pendant la semaine. Ce calme peut-être attribué à la rareté du numéraire sur notre place.

Fret—Il y a eu si peu de denrées d'exportées, que nos cours sont en quelque sorte nominaux. Il n'y a qu'un seul bâtiment qui soit en charge pour Liverpool, et aucun autre pour les autres ports d'Europe. Nous ne parlons pas d'un brick pour Livernool, et d'un trois mâts pour le nord de l'Europe, car ils ont l'un et l'autre leurs chargemens. On obtient $5 par bt. de tabac, et 5/8 cents par livre de coton pour le port de Boston. Les prix pour New-York sont moindres.

PRIX-COURANTS DE LA NOUVELLE-ORLEANS:

ARTICLES DIVERS.		De	A
COTON—	Bon et fin la liv.	18	19
"	Bon et beau	17 1/2	18
"	Beau	16 1/2	17
"	Moyen	15	15 1/2
"	Ordinaire	13 1/2	14
TABAC—	Première qual.	5	6
"	Seconde	4	5
"	Croisé	3	4
"	De Cube	25	30
SUCRE—	Nlle. Orléans	10 1/2	11 1/2
"	Cube, blanc	14	15
"	Do. brun	10	10 1/2
MELASSES		40	42
T. D'EMBAL.	De l'Ouest, la yard	28	30
"	De Dundee	22	24
C. D'EMBAL.	la livre	12	12 1/2
CHARBON—	De l'Ouest, le baril	75	81
"	De Liverpool	75	1 05
"	D'Ecosse	—	70
CHANDELLES—	Blanc d. bal. N. Bed. l. liv	26	26 1/2
"	Do. de Nantucket	25 1/2	26
"	De suif	12 1/2	13 1/2
CAFE—	De Cuba	13	13 1/2
"	Du Brézil	12 1/2	13
"	De St. Domingue	11 1/2	—
FARINE—	Le baril	7 —	7 25
FRUITS.			
RAISINS—	Par caisse	—	2 87 1/2
"	Par demi-caisse	—	1 75
"	Par quart de caisse	—	88
AMANDES—	A coque tendre, la l.	13	14
"	A coque dure	—	7
POISSON.			
MORUE—	La caisse	1 50	1 62
HARENG—		100	00
MAQUEREAUX—	No. 1, par baril	11 —	11 50
"	No. 2	10 —	10 50
"	No. 3	15 50	6 —
GRAINS.			
MAIS—	En épis, par baril	96	100
"	En graine, par boisseau	70	75
HARICOTS—	Par baril	5 —	6 50
FOIN—	Les 100 livres	1 —	1 25
PEAUX—	Louis et Miss.	9	11
"	Mexicaines	10	12
PLOMB—	En saumons	5 87 1/2	00
"	En barres, la liv.	7	7 1/2
CHAUX—	De l'Ouest, le baril	2 50	—
"	De Thomastown	4 —	4 1/2
PROVISIONS.			
BŒUF—	Mess	13 —	14 —
"	Prime	11 25	12 —
PORC—	Clair	—	24 —
"	Mess	22 —	22 50
"	Prime	17 50	18 —
"	Plats côtés	7 50	8 —
JAMBON—	Jambon, la livre	11	11
"	Côtés	11 1/2	12
"	Epaules	7 1/2	8
"	Plats côtés	9	10
SAINDOUX—		12	16
BEURRE—	Du Nord	22	25
"	De l'Ouest	14	16
SEL—	De Liverpool, le sac	2 25	3 —
"	Fin, par sac	—	1 75
"	Des Iles Turques, p. bo.	50	—
RIZ—	De la Caroline, les 100l.	3 —	4 —
EAU-DE-VIE—	Franç. 4e. pr., le gal.	1 25	1 62
"	Américaine, 1re. pr.	50	52
RHUM—	De la N. Orl. 1re. pr.	42	45
"	De la Jamaïque	1 20	1 25
"	Du Nord	44	45
GENIEVRE—	De Hollande	1 —	1 25
"	Américain	44	45
WHISKEY—	Commun	41	42
"	Rectifié	44	46

Cours d'actions à la Nouvelle-Orléans.

Corrigés par Thomas Fellows, courtier de change. No. 3, rue du Camp.

Banque de l'Etat de la Louisiane	124 dern. vts.
Banque d'Orléans	point d'offre.
Banque de la Louisiane	130 demandé.
Banque Consolidée	106 dern ventes.
Banque du Canal	109 demandé.
Banque de Cité	107 der. ventes, avec divid.
Banque de l'Union de la Louisiane	122.
Banque des Citoyens	111 dern. ventes
Banque Commerciale	106 demandé
Banque des Artisans	53 demandé.
Banque du Gaz	34 dern. ventes
Banque du Chemin de Carrollton	pair à l'encan.
Banque d'Améliorations	pair demandé.
Banque d'Atchafalaya	22 pour 25 payé.
Compagnie de la Bourse et Banque	22 pr. 25 der. vt.
Compagnie d'Ass. de l'Etat de la Louis.	40 p. 30 payé
Compagnie d'Ass. de la Louis.	$155 pr 300 p. à l'encan
Compagnie d'Orléans	pas d'offre.
Compagnie d'Ass. du Mississipi	60 p 30 payé
Compagnie d'Ass. des Négocians	34 deman
Compagnie d'Ass. de l'Ouest	60 d. vt
Compagnie d'Ass. de l'Atlantique	pair dem. d vts
Compagnie d'Ass. de l'Océan	51
Compagnie d'Ass. Commerciale	45 pr. 50 demandé.
Compagnie d'Ass. de l'Aigle	pair.
Compagnie de Navigation d'Orléans	point d'offre.
Compagnie de Pontchartrain	1 pour 109 prime.
Compagnie du Railroad de Nashville	1 prime.
Compagnie de la Presse d'Orléans	$250 à l'encan.
Compagnie de la Presse de la Levée	5 p. 100 prime d.
Compagnie d'Architectes de 1836	pas d'offre.
Compagnie d'Architectes 3e. Dist	pas d'offre

Ventes d'actions à New York.

1er SEPTEMBRE, 1836.

100	actions Banque des E. Unis			[60 jours]	122 1/2
100	do	do	do		121 1/2
150	do	do	do	[30 jours]	121 1/2
140	do	do	do	[10 jours]	121 1/2
200	do	N. O. Gas Bank			99 1/2

NEW-YORK, 31 août.

Coton.—Le marché n'a pas varié matériellement depuis notre dernier rapport. Les détenteurs se montrent généralement disposés à réaliser et la baisse que nous avons annoncée est entièrement confirmée. Les ventes du 27 au 10 courant, s'élèvent à 1300 balles dont 100 Alabama de 13 1-2 à 21 cts. 300 de Tenessee et Orléans 13 1-2 à 21, 300 Upland 13 1/2 à 19 et 280 Floride 14 1-2 à 19. Les arrivages continuent à être faibles, et notre approvisionnement, déjà modéré, continue à diminuer.

Total des importations au 1er courant ....5068 bal.
Exportations du 1er au 25 courant 4927
Exportations des E. U. depuis le 1er oct 1087,356
— à la même époque l'année dernière 987,803
— à la même époque l'année précédente 1,096,563

Café—L'approvisionnement a été renouvellé par d'autres arrivages, mais les demandes ont été moins étendues depuis notre dernier rapport, bien qu'elles aient été faites au cours. Les ventes comprennent 800 à 1000 sacs Brésil de 11 à 11 1/2; 200 Cuba 12 1/2 à 13 3/4, 4 à 500 Laguyra 12 1/2 à 13, le premier prix pour la bonne qualité commune, 350 Sumatra 11 1/4 et 30 Java blanc à 15 1/2.

Farine.—La demande a continué à être active et l'on a fini par obtenir une hausse de 50 à 75c. Il y a eu des ventes de marques communes de farine de l'Ouest à 8 75, et de belles qualités à 9; Ohio 8 37 1/2; Georgetown 9 25; 200 barils farine aigre 6 65; et Nlle. Orléans do 5 75 à 6. Les transactions ont été très modérées hier, mais les détenteurs ont tenu bon.

Mélasse.—Il est arrivé beaucoup, et il y en a maintenant considérablement à bord. L'amiable il ne s'est fait que peu d'affaires. A l'encan, hier, 150 boucauts Bahia, commun ont été vendus 35 à 36 cts. par gal.

Riz.—Petites ventes à 4 et 4 25 par quintal, pour le bon à courant.

Esprits.—Eau de vie peu demandé et les détenteurs plus disposés à réaliser; il s'est fait une vente de 60 demi et 50 quart pipes Dumon à 1 25, 5 demi pipes Rouge 1 26 1/2; Pellevoisin 1 30 à 1 32 1/2; 25 Champagne 1 45; 12 do et 40 de Londres 105; quelques petites ventes de genièvre Hollande (Stork) 92 1/2;—marque de l'ancre 1 03; marque du Lion 104; rum de la Jamaïque 1 25; Nile Angleterre 45 à 46, et 49 à termes; whiskey tient son prix, mais n'est pas courant de 41 à 41 1/2.

Sucre—Il y a eu bonne demande de la part des commerçans, mais les demandes sont particulièrement pour les muscovados; mais les opérations en ont été modérées attendu qu'il n'y en a eu que peu de débarqués; les ventes comprennent 250 boucauts Porto Rico pris en magasin, 10 1/2 à 11; 196 barils et 10 boucauts muscovados 9 3/4 à 10; 60 caisses Bahia brun à 6; 25 sacs Brésil blanc 11 1/4; 5 à 600 caisses Havane brun 10 à 10 1/2; y compris du très beau, de 10 5/8 à 10 3/4; quelque peu de Trinité blanc et commun 13 1/4; 50 caisses Havane blanc et beau 14 1/4, et à l'encan 3000 pains de sucre rafiné 13 7/8 à 15 3/4 par livre, à 6 mois.

Change—Il s'est fait des opérations dans les traites pour les paquebots du 1er aux prix antérieurs.

PETERSBURG, 3 septembre.

Tabac, juge ou croisé 3 1/2 à 5 1/2;
Idem en feuilles, refusé 5 1/2 à 7 1/2;
Idem, passe, commun à bon, 6 1/4 à 8;
Idem, bon à beau, 8 à 10 1/2.

Coton—Il se fait des ventes en belles qualités à 16 cents; les autres qualités se vendent lentement de 15 1/2 à 15 1/2.

COLUMBIA, 3 sept.

Toile d'emballage 25 à 28; cordes dito 12 1/2 à 15; Jambon 12 1/2 à 15; coton beau à superfin 17 1/2 à 18; bon courant à courant 15 1/2 à 17 1/2; ordinaire à courant 14 à 15 1/2; inférieur 12 à 14; melasse des îles 45 à 55 1/2; de la Nlle. Orléans 62 1/2; sucre de la N. O. 12 à 15; Havane blanc 16 à 18; en pain 18 à 25.

Trois balles nouveau coton de l'habitation du colonel, ont été vendues ici, cette semaine, à 20 1/4 cts.

ELIZABETH CITY (Caroline du nord) 27 août.

Coton 16 cts; farine superfine 8 50 à 9; graisse 14 à 15; goudron 1 30 à 1 40; brais, point; térébentine point; riz 4 à 4 50.

AUGUSTA, 6 sept.

Coton—Depuis notre dernier no. nous avons reçu 26 balles de nouveau coton, dont la qualité est de bonne à bonne courante; elles ont été vendues comme suit—4 balles à 20 1/2; 13 à 20; 8 à 19, et la dernière balle a été en magasin.

PIERRES A LITOGRAPHIER—A vendre 4 à 5 belles pierres à litographier. S'adresser au bureau de cette feuille. 17 sept

MOUCHOIRS MADRAS—2 caisses Mouchoirs Madras, à vendre par E. LAFONTA,
16 sept—5 87, rue du Camp.

JOURNAL MARITIME.

PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Expédiés.

Goël Amaltea, Vanstavorean, Matamoros, capitaine.
Goël Anna, Young, Nassau [N P] J W Zacharie.
Goël Picita Messana, Colombrio, Havane, Cucullu, Lapeyre & co.

Arrivés.

Bateau à vapeur Teche, Gaspar, de Louisville.

MEMORANDA.

En charge au Havre, 23 juillet, navire Marengo, partant 15 Septembre.

Arrivé d'ici à New York, 29 août, brick Damon.

Le navire Kentucky, parti de New York pour ce port, a été rencontré le 24 août, lat 28, long 75.

Expédié à Charleston pour ce port, 5 Sept. goëlette William, avec un chargement de riz.

Parti de Baltimore pour ce port, 1er Sept. brick Nelson.

Le brick Cicero est arrivé à Baltimore, venant du Port-au-Prince; et à New York le brick Orizaba, de Jacmel.

Parti de New York pour ce port, 30 août, navire Montgomery.

Arrivé d'ici à New York, 1er Sept. brick Samuel & John, Perkins. Le 2, brick Triumph, Howe; brick Martha Jane.

MAIRIE DE LA NLLE. ORLEANS.
Conseil de la 3e. Municipalité—Séance du 3 aout 1836.

Résolu qu'il est expressément défendu de tirer des coups de fusil dans tout l'espace compris depuis la limité supérieure de la rue des Bons Enfans jusqu'à la limite inférieure, dans tout l'espace compris de la rue de l'Esplanade en partant de la rue des Bons Enfans jusqu'au fleuve, et de là dans tout l'espace compris depuis ce point en suivant la rue de la Levée jusqu'à la rue du Congrès, sous peine d'une amende de vingt-cinq piastres à chaque contravention aux dispositions de la présente ordonnance; bien entendu que les pères et tuteurs seront responsables pour leurs enfans et pupilles, et les maîtres pour leurs esclaves, et l'esclave pour lequel le maître ne voudra pas payer l'amende, recevra 5 à 15 coups de fouet, selon l'âge et l'option du juge.

Résolu que les commissaires de police sont autorisés à faire annoncer au son du tambour dans tous les coins des rues comprises dans les limites ci-dessus les dispositions de cette ordonnance.

(Signé,) L. U GAIENNIE, recorder.
Approuvé le 7 août 1836.
(Signé) D. PRIEUR, maire.
Pour copie conforme,
THEARD Jnr. Secrétaire.

SEANCE du 10 Août 1836.

Résolu qu'il est expressément défendu à toute personne ou personnes de passer à cheval en voiture ou en charrette sur la levée ou les trottoirs de cette municipalité, sous peine d'une amende de vingt-cinq piastres à chaque contravention, recouvrable devant tout juge de paix, sur la plainte du wharfinger ou de tout commissaire de police, lesquels devront veiller à la striete exécution de ladite résolution, nonobstant toute ordonnance à ce contraire.

(Signé) L. U GAIENNIE, Recorder.
Approuvé le 15 août, 1836.
Pour copie conforme,
THEARD Jr., Secrét.

Résolu que les propriétaires de terrains situés dans cette partie du 1er. district de la 3e. municipalité comprises entre les rues des Bons Enfans, des Champs Elysées, Urquhart, Planché, le prolongement de la rue de l'Esplanade et la rue St. Claude, devront, dans les soixante jours qui suivront la promulgation de la présente ordonnance, sous la direction du voyer de cette municipalité, confectionner des banquettes, contre-banquettes et fonds de rigoles en face de leurs propriétés, sous peine d'une amende d'une piastre par chaque jour de retard pour chaque terrain de 30 pieds.

Résolu que le commissaire du premier district est requis de veiller à ce que les dispositions de cette ordonnance soient strictement observées, sous peine de destitution.

(Signé) L. U. GAIENNIE, Recorder.
Approuvé le 15 août 1836.
(Signé,) D. PRIEUR, maire.
Pour copie conforme,
THEARD. Jnr. secrétaire.

SEANCE du 17 Août 1836.

Résolu qu'il est du devoir des commissaires de veiller à ce qu'aucune forge ou autre établissement de cette nature ne soient établis dans les limites de leurs districts, qu'en se conformant aux ordonnances existantes.

(Signé, L. U. GAIENNIE, recorder.
Approuvé le 23 août 1836.
(Signé) D. PRIEUR, maire.
Pour copie conforme,
THEARD, Jnr. secrétaire.

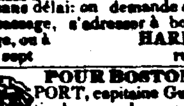

Pour Mandeville et Madisonville—Le bateau à vapeur MAZEPPA, capitaine Sutton, partira du Rail Road, Dimanche le 18 du courant, après l'arrivée des chars de 9 heures A. M. pour les ports ci-dessus. Il partira de Madisonville à 4 heures P. M. TOURNE & BECKWITH, Agents.
17 sept

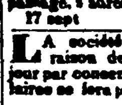

POUR BOSTON—Le bon brick NORTHENER, capitaine Stevens, ayant la plus grande partie de son chargement engagé, partira sans délai: on demande du fret pésant. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, vis à vis le magasin rouge, ou à HARROD & QUARLES,
17 sept rue de la Douane, no 24.

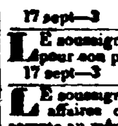

POUR BOSTON—Le navire A. I. NEWPORT, capitaine Gall, ayant une grande partie de son chargement engagé, partira sous peu pour le port ci-dessus. Pour le reste du fret ou passage, s'adresser à bord, vis-à-vis le Rail Road, ou à
17 sept R. GRONING & Co.

LA société existant entre les soussignés sous la raison de *Schmidt & Longer* a été dissoute ce jour par consentement mutuel. La liquidation des affaires se fera par l'un ou l'autre des soussignés.
HENRY G. SCHMIDT,
17 sept—3 A. LONGER.

LE soussigné continuera à être courtier de coton pour son propre compte, au No. 63, rue du Canal.
17 sept—3 A. LONGER.

LE soussigné a compter de ce jour continuera ses affaires de courtier de Tabac pour son propre compte au même endroit no. 61, rue Canal.
17 sept—3 HENRY G. SCHMIDT

LE soussigné vient de recevoir par le navire Mozart, venant du Havre, un assortiment de draps légers, draps de billiards et casquettes de velours, qu'il offre à des termes avantageux.
L. A. BARBARIN,
17 sept—3 rue Chartres, No 103.

EN débarquement et à vendre par les soussignés—400 douzaines Cerises (bouteilles blanches); 10 paniers demi bouteilles: 25 caisses Sucre blanc de la Havane. E. TASTET & A. DELAMARE,
17 sept rue Saint Louis, No. 50.

CAFE—3000 sacs Café de Rio de la dernière récolte, à vendre par
17 sept R. GRONING & Co.

TABAC—100 surons de Tabac en feuilles, Vuelta Abajo, de première qualité, à vendre par
17 sept R. GRONING & Co.

A. ST. GEORGES a transporté son bureau au No. 53, rue Royale. 17 sept

100 Caisses Vin de Bordeaux, à vendre par LEBLANC & HAYDEL,
17 sept no. 20, rue Toulouse.

30 Barils Rum du Nord, à vendre par LEBLANC & HAYDEL,
17 sept 20, rue Toulouse.

500 Barriques Vin rouge de Marseilles, des marques Barganse, Poncet & Fils et Bethfort. R. A. LEFEBVRE,
17 sept-5 rue Toulouse No 10, près la Levée.

SUCRE blanc de la Havane, et CIGARES En débarquement du brick Octavia, venant de la Havane,
111 caisses Sucre blanc de la Havane
400 m. Cigares de première qualité,
A vendre par HARROD & QUARLES,
17 sept rue de la Douane, no. 24.

CORDAGE DE MANILLE, en débarquement de la Flora,
300 rouleaux Cordes assorties,
100 do corde d'emballage,
20 do do noir,
3 Haussières—à vendre par HARROD & QUARLES,
17 sept rue de la Douane, no. 24.

Commission du chemin à coulisses de Washington.

AUNE assemblée des commissaires tenue ce jour, M. J. Commany a été élu président. Par ordre des commissaires.
16 sept—3 J. A. DUREL, secrétaire.

A VENDRE.

UN moulin à scie à vapeur, connu sous le nom de moulin à scie de Miller, situé au faubourg Declouet. La machine est en bon ordre; la bâtisse a été réparée en entier il y a environ dixhuit mois. Le tout sera vendu à bon compte à condition que la bâtisse et la machine soient retirées dans le cours de six semaines à compter du jour de la vente. S'adresser à
16 sept—3 WILLIAM TURNER, sur les lieux.

SANGSUES—On trouvera constamment des Sangsues en gros et en détail, à des prix modérés, à 25 cents, au No. 26, rue du Quartier, entre Condé et Levée. 16 sept—4

SANGSUES de choix, à vendre par P. CUSACHS,
Rue St. Pierre, No. 5, face à la place d'Armes.
16 sept—4

CABINET DE CONSULTATIONS.

LE Docteur Dubourg vient de fixer son domicile rue Royale, No 329; il offre ses services au public comme médecin, comme chirurgien oculiste, pour le traitement de la surdité et des rétentions d'urines. Il a établi des appareils galvaniques, électriques et aimantés propres au traitement de plusieurs espèces de maladies nerveuses, lymphatiques et rheumatismales qui ne cèdent efficacement qu'à l'emploi des fluides électriques, galvaniques, ou magnétiques.

Les consultations et traitemens ont lieu depuis 10 heures du matin jusqu'à 4 heures de l'après midi.
16 sept—10

LE Sieur Lelièvre ayant reçu récemment un bel assortiment de graines pour les semis d'automne, a l'honneur de se recommander à Messieurs les planteurs et jardiniers. Il garantit la qualité de ses graines. 14 sept

MAIRIE DE LA NLLE. ORLEANS.

L'ELECTION d'un alderman, qui devait avoir lieu dans le premier district de la première municipalité le 12 du courant, n'ayant pu être effectuée, parce qu'une seule des personnes qui avaient été désignées a voulu accepter les fonctions de juge inspecteur, la dite élection sera tenue le samedi 24 du courant, dans le café de Richardson, rue Conti, depuis 9 heures du matin jusqu'à 5 heures de l'après midi. Sont nommés juges inspecteurs MM. J. Armitage et Alexander Phillips, et greffier M. Hyde, de la raison Hyde et Allen.

Le 15 septembre 1836.
16 sept D. PRIEUR, maire

TRAITES sur Paris, à vendre par
14 sept CUCULLU, LAPEYRE & Co.

Ventes à l'Encan.

PAR F. DUTILLET & DELERY.

IL sera vendu le jeudi, 29 du courant, à midi, à la Bourse Hewlett:

Deux terrains situés au faubourg Washington, quartier de la Presse à coton, désignés par les nos 9 et 10, au plan déposé à la Bourse Hewlett, et mesurant chacun 25 pieds de face à la rue de la Presse sur 104 pieds de profondeur, entre les rues Moralès et Bons Enfans, et à un quart d'ilet de la papeterie.

Conditions: 1 et 2 ans de crédit en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement. 17 sept

PAR JOSEPH LECARPENTIER.

IL sera vendu, Samedi 17 Septembre, à 11 heures précises du matin, pour compte de qui il appartiendra,
11 barils de Clous avariés, assortis 17 sept

PAR P. E. TRICOU.

GRANDE VENTE DE PROPRIETES DE VALEUR dans la partie intérieure de la ville.

IL sera vendu le mercredi, 28 septembre, à midi, à la Bourse Hewlett:

La propriété de la Course divisée en îlets d'après le plan déposé à la Bourse.

Les grandes améliorations qui se font dans cette partie de la ville ne peuvent qu'accroître la valeur des propriétés, et engager les spéculateurs à faire des acquisitions qui, plus tard ne manqueront pas de leur laisser de grands bénéfices.

Conditions: 12, 18, 24 et 30 mois de crédit en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement. En cas de non paiement, les billets porteront un intérêt à raison de 10 pour cent l'an jusqu'au paiement définitif.

Des litographies du plan seront distribuées le jour de la vente.

Les actes de vente seront passés chez C. Pollock, notaire, aux frais des acquéreurs, ainsi que la mise en possession. 16 sept

PAR M. BARNETT, Sr.

IL sera vendu, Samedi 17 du courant, à midi, à la Bourse d'Hewlett,

Un Terrain, situé faubourg Montreuil, mesurant 53 pieds de face à la rue Elmire, sur une profondeur de 120 pieds, avec une maison, presque neuve, de 4 grands appartemens, cuisine et chambre à domestiques, puits, &c.

Un Terrain, situé faubourg Washington, ayant 45 pieds de face à la rue du Congrès sur une profondeur de 90 pieds.

Conditions: l'acquéreur se mettra au lieu et place du vendeur, pour trois billets, la somme de $1000 chaque, à 6, 12 et 18 mois du 16 juillet passé, et la balance comptant.

Actes de vente pardevant L. Féraud, notaire, aux frais de l'acquéreur. 16 sept

PAR M. BARNETT Sr.

IL sera vendu samedi, 17 du courant, à midi, à la Bourse de Hewlett,

Une griffonne de confiance, âgée de 28 ans, dans le pays, depuis 7 ans, parlant anglais et français, bonne cuisinière, blanchisseuse et bonne couturière, ayant 3 enfants, une fille âgée de 10 ans, une seconde de 3 ans et demi, et un garçon de 6 mois, tous pleinement garantis des vices et maladies prévus par la loi.

Conditions: 6 et 12 mois de crédit, pour billets endossés à la satisfaction du vendeur avec hypothèque.

Acte de vente pardevant Wm Boswell, notaire public, aux frais de l'acquéreur.

On désire qu'elle soit vendue pour rester en ville, elle n'est vendue que pour cause de départ. 14 sept

PAR M. BARNETT, Sr.

SAMEDI, 17 du courant, il sera vendu à la Bourse de Hewlett, à midi:

Un terrain situé rue St. Philippe entre Bourgogne et Rampart, mesurant 21 pieds 8 pouces face sur une profondeur de 60 pieds 2 pouces, mesure française, ayant dessus une bonne maison briquetée entre poteaux, de quatre appartemens, une galerie, deux cabinets, complétant sur le lot voisin de quatre pieds; une cuisine, puits en briques. La banquette de la dite propriété est payée. Elle a été recouverte en partie, peinte en plein, enfin très bien réparée; on prie les amateurs à s'y rendre, au no 172. La maison est louée à $35 par mois.

Conditions: Un tiers comptant et la balance à 12 et 18 mois en billets endossés à la satisfaction du vendeur, et portant hypothèque. Acte de vente chez G. Legardeur, aux frais de l'acquéreur. 14 sept

PAR J. LECARPENTIER.

IL sera vendu samedi, 17 du courant, à 11 heures précises du matin, à son magasin d'encan, d'ordre et sous l'inspection des gardiens du port, pour compte de qui il appartiendra,

249 sacs café, importés et avariés à bord du brick Camilla, capitaine Wiswell, venant de Rio. 16 sept

PAR B. BOUNY.

IL sera vendu samedi prochain, 17 du courant, à midi, à la Bourse, encoignure Chartres et Saint Louis.

62 actions de la Banque de l'Union de la Louisiane.

Conditions: comptant. 16 sept—2

PAR B. BOUNY.

IL sera vendu samedi, 17 du courant, à midi, à la Bourse de J. Hewlett,

11 Lots de Terre situés au faubourg Clouet, faisant partie de l'îlet borné par les rues Louisa, Grands Hommes, Craps et par la propriété de M. D. ferrier. No. 1 et 4, ont 26 pieds de face à la rue Louisa, sur 120 pds. de profondeur. Nos. 5 et 6 ont 27 pieds 5 pouces de face à la susdite rue, sur 120 pieds de profondeur; no. 7, terrain d'encoignure a 25 pieds de face à la même rue Louisa, sur 120 pieds de profondeur, sur la rue des Grands Hommes. Les nos. 8, 9 et 10 ont 30 pieds de face à la rue des Grands Hommes, sur 120 pieds de profondeur. Et le no. 4, a 41 pieds 6 pouces de face à la rue des Grands Hommes, sur 191 pieds 10 pouces sur la ligne qui le sépare de la rue projetée et ouvrant à la profondeur du No. 10 à 90 pieds, faisant les bornes des nos. 8, 9, 10, 1, 2 et une partie du no. 3, pieds Anglais, le tout conformément au plan exposé à la Bourse.

Les conditions qui sont très avantageuses, seront connues au moment de la vente. 16 sept—2

PAR T. MOSSY & GARIDEL.

IL sera vendu Lundi, 19 du courant, à 4 heures de l'après-midi, rue Toulouse, entre les rues Chartres et Levée, 200 barriques vin rouge de Bordeaux de diverses qualités.

Conditions, à la vente. 16 sept

PAR B. BOUNY.

IL sera vendu samedi, 17 du courant à midi moins un quart, à la Bourse de J. Hewlett.

Un Lot de Terre, situé rue des Remparts entre les rues Dumaine et Saint Philippe, tout auprès de la Loge clef Sod, ayant 30 pieds de face à la susdite rue, sur 90 pieds de profondeur [pieds français], avec la bâtisse qui s'y trouve, placée au fond du terrain.

Conditions, au moment de la vente. 16 sept—2

PAR M. BARNETT, Sr.

IL sera vendu samedi, le 17 du courant, à midi, à la Bourse Hewlett:

Un morceau de terre situé à la Passe Christianne, ayant un demi arpent de face au Golfe du Mexique sur 40 arpens de profondeur, à la distance de deux arpens du Phare et le wharf où les bateaux s'arrêtent; le dit lot est bien entouré à une profondeur de deux arpens, et est à la proximité de la maison neuve de M. C. A. Jacobs.

Conditions: 12 mois de crédit, pour un billet endossé à satisfaction et portant hypothèque.

Acte de vente pardevant Wm. Boswell, notaire public, aux frais de l'acquéreur.

Le titre est pleinement garanti. 16 sept

PAR FERNANDEZ & WHITING.

IL sera vendu samedi prochain, 17 du courant, à la Bourse de Hewlett, à midi, 6 beaux Terrains situés comme suit:

4 Terrains au nouveau faubourg Marigny, rue des Français, entre Prosper et St. Avide, d'après le plan qui est à la Bourse.

2 do. au faubourg Franklin, aux coins des rues Mandeville et St. Jean Baptiste, d'après le plan à la Bourse.

Conditions, à la vente. 14 sept

PAR T. MOSSY & GARIDEL.

Vente sans Réserve.

JEUDI, 22 du courant, il sera vendu, à midi, à la Bourse Hewlett, à l'encoignure des rues Chartres et St. Louis.

270 TERRAINS situés au faubourg Washington, entre la Raffinerie de la Louisiane et les magasins d'entrepôt pour les tabacs.

UN MOULIN à quatre scies mue par la vapeur.

Le plan sera exposé à la Bourse quelques jours avant la vente; en attendant on peut le voir au bureau de Mr. J. Reynes, rue Conti.

Conditions—Un dixième comptant, et la balance à 6, 12, 18, et 24 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement. Si lesdits billets ne sont payés à l'échéance ils porteront un intérêt à raison de dix pour cent.

Les actes de vente seront passés pardevant A. Mazureau, not. pub. aux frais des acquéreurs, qui devront se faire mettre en possession par le voyer de la 3me. Municipalité, aussi à leurs frais. 14 sept

PAR M. BARNETT, Sr.

Vente définitive et sans réserve.

MERCREDI, 21 du courant, il sera vendu, à midi, à la Bourse Hewlett,

500 SUPERBES TERRAINS

formant vingt îlets et situés dans la ville de Carrollton. Leur situation est des plus belles. L'accroissement de cette partie et les améliorations qui s'y font journellement, ne peuvent être qu'avantageux à ceux qui y font des acquisitions de terre. L'affluence des étrangers sur ce point donne l'assurance que les terrains de Carrollton offrent de grandes chances de spéculation. On vendra les terrains par îlets.

Les plans sont déposés à la Bourse.

Conditions: Un quart comptant et le reste à 6, 12 et 18 mois, en billets endossés et hypothèque. Les actes de vente seront passés par l'étude de F de Armas, notaire public, aux frais des acquéreurs. 12 sept

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—[illegible] 14 septembre 1836.—Présent l'Honorable J. [illegible]ez—Dans la succession de feu Alexandre Baron—Sur la motion de sieur D. Seghers, avocat des syndics des créanciers du défunt, et sur l'enregistrement d'un tableau de distribution des fonds appartenant à cette succession, il est ordonné par la cour que les créanciers dudit Alexandre Baron décédé, et tous autres que cela peut concerner, déduisent dans les dix jours de la publication de cet ordre, les raisons pour lesquelles ledit tableau ne serait pas homologué et les fonds payés conformément à icelui.

Extrait des minutes,
16 sept W. F. C. DUPLESSIS, rég. des test.

[illegible] de Baton.

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves.—Avis est [illegible] présent [illegible] aux créanciers de la susdite succession [illegible] à toutes autres personnes que cela peut concerner [illegible] à dater de la [illegible] publication [illegible] les raisons pour lesquelles le [illegible] présenté [illegible] Florentin Sauton, curateur [illegible] de feu Jean Baron ne serait point [illegible] et homologué [illegible] les fonds entre leurs mains [illegible] conformément audit compte. [illegible] de la Cour.

16 sept W. F. C. DUPLESSIS, Rég. des Test.

COUR DES PREUVES—Attendu que [illegible] Artiste Maréchal a présenté une pétition [illegible] des preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu J. B. Achille Taubin, décédé intestat: Avis est [illegible] présent donné à tous ceux que cela peut concerner [illegible] à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour.

16 sept W. F. C. DUPLESSIS, rég. des test.